



Saison 2020 / 2021

Inscriptions :

Madame Myriam ROGIER

GISSACG

5, rue Gabriel Couppé

22300 Lannion

Adresse courriel : secretaire@gissacg.fr

INSCRIPTIONS

ATTENTION : la reprise d'activité ne pourra se faire qu'après réception d'un courriel/courrier attestant la prise en compte de l'inscription sur le site de la FFESSM.

Constitution du dossier

(téléchargeable sur <https://gissacg.fr/index.php/inscription-au-club/>)

Seuls les dossiers complets seront acceptés. Les inscriptions à la FFESSM ne seront envoyées qu'à cette condition. Le dossier peut être envoyé par courrier ou Mail (à privilégier) à l'adresse suivante : secretaire@gissacg.fr

Merci de privilégier un paiement par virement bancaire. A défaut, les chèques, un ou trois, sont bien évidemment acceptés.

- Feuille d'inscription **vérifiée, complétée et signée**. Toutes les rubriques sont indispensables.
- Une **copie** de certificat médical pour la plongée en scaphandre autonome et établi **après le 1er Novembre 2020** (original à conserver pour pouvoir plonger après cette date). Vous devez obligatoirement faire établir votre certificat par un médecin agréé (médecin diplômé de médecine subaquatique, médecin du sport, médecin fédéral) pour le passage du Niveau 4 ou supérieur. Pour le passage des niveaux 1, 2 et 3 le certificat peut être établi par un médecin généraliste.
- Un ou trois chèques, en fonction du mode de règlement choisi (cf tarifs ci-dessous), ou virement sur le compte du GISSACG (Joindre copie avis de virement). En cas de paiement fractionné, le virement n'est pas possible. En cas de virement, préciser dans le libellé, votre nom et objet (inscription).

IBAN GISSACG : FR76 1558 9228 0502 4648 2804 009 BIC : CMBRFR2BXXX

- Pour ceux qui souhaitent souscrire à l'assurance « Loisir 1 » (2 ou 3) : un chèque **du montant approprié** rédigé à l'ordre du « GISSACG ». Afin de faciliter le travail du trésorier, faites un chèque (ou virement) à part En cas de virement, préciser dans libellé, votre nom et objet (Assurance).
- **Nouveaux inscrits :**
 - photocopie du diplôme le plus élevé en qualité de plongeur, d'enseignant, secourisme, permis mer, CRR.
 - 1 photo.



TARIFS Cotisation

16 ans et plus (licence « adulte ») : **170,00€ plus cotisation matériel**
payable éventuellement en trois chèques à l'ordre du GISSACG (60€, 60€, 50€)
(1^{er} chèque retiré immédiatement, 2nd le 15/02/2021, le 3^{ème} le 15/04/2021)

De 12 à 15 ans (licence « jeune ») : **120,00€**
payable éventuellement en 2 chèques à l'ordre du GISSACG (60€, 60€)

De 8 à 11 ans (licence « enfant ») : **100,00€**

Attention : La cotisation de base figurant sur votre fiche d'inscription pré remplie tient compte du matériel vous appartenant dont nous avons connaissance.

Pour les adhérents adultes qui ne possèdent pas tout leur matériel : cotisation supplémentaire de **20,00€ par matériel** bloc, détenteur ou stab non possédé (donc **60,00 €** si vous ne possédez rien, montant à inclure, le cas échéant, dans le premier chèque ou virement).

En cas d'achat avant la reprise en mer, la cotisation matériel correspondant au type de matériel acquis vous sera remboursée.